



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ORGANISATION
TERRITORIALE ET DES
PROFESSIONS DE SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de madame la Ministre, Agnès FIRMIN LE BODO
*Colloque au Parlement Européen – Prévention et protection contre les produits chimiques
perturbateurs endocriniens – Introduction – jeudi 20 avril 2023*

Madame la Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Monsieur le président du réseau environnement santé,

Mesdames, messieurs,

Je suis très honorée d'être parmi vous aujourd'hui pour ce colloque européen sur le thème de la **prévention et de la protection vis-à-vis des produits chimiques et des perturbateurs endocriniens**, et focalisant sur le rôle des villes et des collectivités dans cet enjeu majeur de santé publique.

Je souhaite tout d'abord remercier le **Réseau environnement santé, et les partenaires européens**, pour l'organisation de cet événement qui intervient en prolongation du forum européen sur les perturbateurs endocriniens (organisé l'année dernière par la Commission européenne et le ministère de la Transition écologique, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne).

Evaluer et prévenir les impacts sur la santé **des substances chimiques, dont les perturbateurs endocriniens**, constitue effectivement un des grands enjeux en matière de santé publique en France.

La France a d'ailleurs été l'un des **pays précurseurs en Europe** sur ce sujet des perturbateurs endocriniens, avec le Danemark et la Suède.

Dès 2009, le ministère chargé de la santé, et l'ensemble de ses agences sanitaires, se sont coordonnés pour travailler conjointement sur le sujet de l'impact des substances chimiques sur les pathologies de l'appareil reproducteur et la fertilité.

La conférence environnementale de 2012 a, par la suite, annoncé l'élaboration d'une **stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens**. C'est ainsi que nous avons adopté, (conjointement avec le ministère chargé de l'environnement), en avril 2014, la première stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) visant à réduire l'exposition de la population et de l'environnement à ces substances.

La mise en œuvre de cette première stratégie, **copilotée par les ministères chargés de l'environnement et de la santé**, a été inscrite dans le 3^{ème} Plan national santé environnement (PNSE 3) de 2015 à 2019.

Puis, en septembre 2019, nous avons lancé une **seconde stratégie nationale (SNPE 2)** qui est en cours de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs : ministères, agences nationales d'expertise, assurance maladie, associations, acteurs économiques, universitaires et acteurs de terrain (agences régionales de santé, collectivités).

Les perturbateurs endocriniens sont aujourd'hui suspectés d'être en lien avec l'augmentation de la fréquence **d'anomalies de la fonction reproductive** comme l'altération de la qualité du sperme ou l'apparition de pubertés précoces, (avec notamment des impacts sur la fertilité).

Ils pourraient également jouer un rôle dans la survenue de certains **cancers hormono-dépendants**, mais aussi dans des **maladies métaboliques** comme le diabète, l'obésité, ou encore des **troubles du neurodéveloppement** comme l'autisme.

Dans le domaine de la santé, je souhaitais vous citer quelques actions phares de la SNPE qui mobilisent les acteurs de cette stratégie.

En matière d'expertise, il faut souligner les travaux **d'évaluation des substances chimiques** menés par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui travaille de concert avec les autres agences européennes pour faire avancer l'expertise sur les perturbateurs endocriniens.

Je mentionnerai également les travaux de Santé publique France sur la **surveillance de l'imprégnation de la population** aux contaminants de l'environnement (dont les perturbateurs endocriniens).

Dans le cadre du programme national de biosurveillance, l'agence a lancé entre 2014 et 2016 une grande enquête de biosurveillance, nommée ESTEBAN.

Cette enquête a montré, notamment, une baisse de l'imprégnation de la population française à certains polluants (comme le plomb), mais aussi une augmentation pour d'autres contaminants (cadmium, PFAS ou composés perfluorés, certains pesticides...) potentiellement cancérigènes, toxiques pour la reproduction, ou perturbateurs endocriniens.

Ces travaux permettent de mettre en évidence des leviers pour agir sur la réduction des expositions. Nous allons poursuivre la surveillance de l'imprégnation de la population française grâce à une **nouvelle enquête nommée ALBANE**, qui va être lancée en juin prochain.

Des synergies sont, par ailleurs, prévues entre le programme national et les projets européens de biosurveillance menés dans le cadre du **partenariat européen PARC, dédié à l'évaluation des risques chimiques**. Ce partenariat (dont l'Anses assure la

coordination), comporte notamment un axe important sur la biosurveillance auquel Santé publique France contribue, **de même que nos collègues Allemands, qui ont une longue expérience de la biosurveillance.**

Par ailleurs, Santé publique France mène des travaux très importants dans le cadre de la SNPE 2 sur la **surveillance des indicateurs et des pathologies, en lien avec les perturbateurs endocriniens.**

L'agence assure ainsi une surveillance de plusieurs **indicateurs de santé reproductive** comme l'endométriose, les cryptorchidies, la puberté précoce, la qualité du sperme, et va élargir cette surveillance à d'autres indicateurs de santé pouvant être en lien avec une exposition aux perturbateurs endocriniens, dans le cadre de l'étude PEPS'PE.

Beaucoup de questions se posent encore sur les mécanismes d'action de ces substances. Nous devons donc **poursuivre les travaux de recherche.** Dans cet objectif, l'Anses porte un programme national de recherche Environnement-Santé-Travail (PNREST) qui a financé plus de 100 projets spécifiques aux perturbateurs endocriniens depuis 2006.

En outre, dans le cadre de la SNPE 2, nous attachons une importance particulière à la **sensibilisation du grand public, et à l'information** sur les risques liés à l'exposition aux substances chimiques et les moyens de s'en prémunir. Ce sont là des **outils essentiels à la prévention.** Il est important de cibler en priorité les **personnes les plus vulnérables,** pour les prémunir contre les expositions aux substances chimiques (en particulier les femmes enceintes, les parents de jeunes enfants ou encore les enfants jusqu'à l'adolescence).

A ce titre, Santé publique France a mis en place le site internet **1000 premiers jours** afin d'informer les parents et futurs parents sur l'influence, (pendant la grossesse), des

environnements dans toutes leurs dimensions - affectifs, sociaux, physiques, chimiques - sur leur santé et celle de leur enfant.

Par ailleurs, nous renforçons également la **formation des professionnels de santé** sur les risques chimiques avec notamment l'organisation d'une formation sur les perturbateurs endocriniens autour de la périnatalité et l'enfance et sur les outils pour comprendre et agir.

Cette formation est organisée annuellement depuis 2020 par l'Ecole des Hautes études en santé publique (EHESP). Cette année, elle sera étendue aux pharmaciens qui sont des acteurs essentiels pour porter des messages de prévention.

La prévention passe, également, par la mise en place de **consultations dédiées, comme celles organisées dans le cadre du réseau des plateformes PREVENIR**, qui évaluent les expositions environnementales chez des couples ayant des difficultés à concevoir. Elles leur prodiguent des conseils adaptés pour réduire leurs expositions aux contaminants de l'environnement.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, la réduction des expositions de la population passe, avant tout, par les **efforts nécessaires des industriels** pour améliorer la composition de leurs produits et substituer les substances « dangereuses » par des « non dangereuses ».

En parallèle, le rôle des **acteurs de terrain** est essentiel dans la prévention et la protection de la population vis-à-vis des substances chimiques et des perturbateurs endocriniens. Ils disposent aujourd'hui de plus en plus de leviers pour limiter l'utilisation de produits potentiellement à risque. Ils peuvent également relayer les bons messages auprès de nos citoyens.

Dans ce cadre, nous allons, cette année, lancer une mission qui sera portée par plusieurs inspections générales en vue d'évaluer la SNPE 2 et établir des recommandations pour

les cinq prochaines années. Nous souhaitons qu'un axe fort soit consacré à l'amélioration du déploiement des **actions de prévention des expositions aux perturbateurs endocriniens au sein des territoires**. Nous souhaitons aussi une meilleure **valorisation des bonnes pratiques et expériences réussies**, avec le développement, notamment, de nouveaux partenariats avec les Régions et les élus dans nos territoires.

Je sais que vos échanges seront fructueux, et que vous aurez à cœur de développer des collaborations entre les acteurs de nos différents pays européens ; Il est indispensable de partager et de mutualiser nos actions respectives, nos connaissances sur les expositions et les impacts sur la santé des substances chimiques et des perturbateurs endocriniens, mais aussi de porter en commun des projets ambitieux pour réduire ces expositions.